



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction
des infrastructures de transport****Cinquième session**

Genève, 30 et 31 janvier 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session*, ****

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 30 janvier 2018, à 10 heures,
dans la salle VIII

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée.
4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39).

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=7MskTW ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_05.html. Le formulaire d'inscription est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la CEE : <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>).



5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
6. Questions diverses.
7. Date et lieu de la prochaine session.
8. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le Groupe d'experts est invité à adopter son ordre du jour.

Documentation

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/9.

2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de bonnes pratiques mises en œuvre au niveau national pour évaluer et calculer les coûts

Les membres du Groupe passeront en revue des modèles, des méthodes, des outils et de bonnes pratiques mis en œuvre au niveau national et éventuellement au niveau international pour évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport.

Les membres du Groupe sont invités à faire part de leur expérience en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction des infrastructures de transport et à contribuer à la réalisation du mandat du Groupe.

3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée

Le Groupe souhaitera peut-être rappeler qu'à sa précédente session, il a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.1 relatif à la terminologie employée pour l'étude comparative menée dans le domaine des infrastructures de transport, établi par le sous-groupe du transport routier, placé sous la direction de la Turquie. Après avoir examiné les modifications supplémentaires proposées par les experts, le Groupe a approuvé le document tel que modifié. La version finale du document porte la cote ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.2.

Le Groupe souhaitera peut-être également rappeler qu'à sa précédente session, il a examiné et approuvé le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/3 relatif à la terminologie employée en matière de coûts de construction des gares intermodales et des nœuds intermodaux, tel qu'établi par l'équipe d'experts des terminaux et des nœuds intermodaux, sous la conduite d'Europlatforms. Toutefois, ce document comportant une liste de termes tout en soulevant des questions susceptibles de se poser dans le cadre de l'exécution de l'étude comparative, le Groupe a demandé au secrétariat d'établir une distinction pour la prochaine session. Il a en outre été recommandé d'étoffer la terminologie. Le Groupe souhaitera peut-être à cet égard examiner le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/1.

Le Groupe souhaitera peut-être examiner les documents ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/2 et ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/3, qui portent sur la terminologie employée dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en matière de coûts de construction dans les domaines respectifs des réseaux des chemins de fer et des voies de navigation intérieure, tels qu'établis par le secrétariat. Cet examen devrait avoir pour principal objectif d'analyser la terminologie et de convenir d'une liste spécifique, assortie d'explications précises, afin d'établir un glossaire des termes arrêtés accompagné des

explications s'y rapportant pour les coûts de construction dans le domaine des chemins de fer.

En outre, le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, le représentant du port de Gdynia a annoncé que son établissement était prêt à prendre la direction de cette équipe d'experts et à établir, pour la session suivante, un projet de liste terminologique ainsi qu'une ébauche de questionnaire pour l'étude comparative. Le Groupe souhaitera peut-être, et égard, examiner le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/4 et donner son avis à ce sujet.

Documentation

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2017/1/Rev.2, ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/1, ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/2, ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/3 et ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2018/4.

4. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner des sujets de préoccupation relatifs aux coûts de construction des infrastructures de transport et aux besoins en matière d'évaluation comparative pour les différents modes de transport intérieur (route, rail, navigation intérieure, transport intermodal, liaisons entre les ports maritimes et l'arrière-pays, nœuds intermodaux et centres logistiques).

5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts

Le Groupe souhaitera peut-être rappeler qu'il a décidé, à sa précédente session, que la version finale du questionnaire et la liste convenue des termes relatifs aux coûts de construction des infrastructures routières seraient envoyés par la voie diplomatique officielle aux ministres ou vice-ministres des transports des différents États membres de la CEE pour que toutes les données pertinentes soient recueillies. Il souhaitera sans doute que le secrétariat l'informe de tout élément nouveau à ce sujet.

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être réexaminer la structure de son rapport final, qu'il avait déjà examinée à sa session précédente, et notamment se pencher sur les recommandations et propositions faites aux membres de la CEE concernant l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport. Le mandat du Groupe prévoit la soumission d'un rapport complet sur ses réalisations, assorti de recommandations générales.

6. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour ses travaux.

7. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts est invité à prendre note du fait que sa cinquième session se tiendra en principe les 1^{er} et 2 mai 2018 à Genève.

8. Adoption des principales décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.